



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 2 AVR. 2026

ID : 062-216203497-20260401-2026005-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} Avril 2026

N° 2026 005

Par suite d'une convocation en date du 26 Mars 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Mercredi 1^{er} Avril 2026 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Mr Fabrice PEREIRA, Maire.

Etaient présents : Mr Fabrice PEREIRA, Mme Séverine VERPRAET, Mr Guy BILLET, Mme Isabelle LEFEBVRE-HEROT, Mr CLARYSSE Francis, Mr Jean-Paul LIAGRE, Mme Micheline NAUDIN-CARON, Mme KREPULEC Patricia, Mme Dany BILLET, Mr Christophe GODET, Mme MALINGUE Caroline, Mr Chamrong CHEAM, Mr Michael DELEYE, Mr Erwyn CARON, Mme Gladys TIRACHE, Mme Laetitia BRASME et Mr Alexandre BOULINGUIEZ

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Anne-Sylvie FLAMENT à Mr Fabrice PEREIRA, Mr Gérard GUILBERT à Mr Guy BILLET

Absents excusés : -----

Absents : -----

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme Gladys TIRACHE a ainsi été élue secrétaire de séance.

Objet : Délégués au Comité Syndical SIVOM

Membres en exercice : 19 Présents : 17 Exprimés : 19

Vote : Pour : 19 Contre : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-7 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 1988 modifié portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de la Communauté du Béthunois,

Vu les statuts et le pacte syndical modifiés par délibérations du Comité syndical,

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité Syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Considérant l'article 6 des statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois relatif à la représentation des communes au sein du comité syndical, qui prévoit que chaque commune dispose de 2 délégués titulaires, puis 1 délégué supplémentaire par tranche de 1 000 habitants, complète ou incomplète, pour les communes de plus de 2 000 habitants, ainsi que de suppléants désignés selon les mêmes modalités,

Considérant que la commune est représentée au Comité Syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, élus parmi les membres du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour le **Comité Syndical** :

Délégués titulaires
Fabrice PEREIRA
Guy BILLET

Délégués suppléants
Jean-Paul LIAGRE
Erwyn CARON

Monsieur le Maire rappelle que les délégués appelés à siéger au Comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois sont élus dans les conditions prévues à l'article L.2122-7 du CGCT, soit au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret.
- Procède aux opérations de vote, pour chaque élection uninominale.

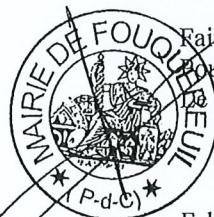
Ont été élus pour siéger au Comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois :

En tant que délégué titulaire :

- Monsieur PEREIRA Fabrice
 - Nombre de votants : 17
 - Nombre de suffrages exprimés : 19
 - Pour : 19
 - Contre : 0
- Monsieur BILLET Guy
 - Nombre de votants : 17
 - Nombre de suffrages exprimés : 19
 - Pour : 19
 - Contre : 0

En tant que délégué suppléant :

- Monsieur LIAGRE Jean-Paul
 - Nombre de votants : 17
 - Nombre de suffrages exprimés : 19
 - Pour : 19
 - Contre : 0
- Monsieur CARON Erwyn
 - Nombre de votants : 17
 - Nombre de suffrages exprimés : 19
 - Pour : 19
 - Contre : 0



Fait et délibéré le 1^{er} Avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Fabrice PEREIRA